



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Djibouti

Question écrite n° 34313

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme à Djibouti, Etat avec lequel la France est liée par des accords de coopération, y compris militaire. Les témoignages abondent sur le sort réservé aux prisonniers politiques à Djibouti qui a conduit certains d'entre eux à entamer une grève de la faim. S'il est vrai que le protocole France-Djibouti de 1979 prévoit la non-intervention dans les affaires intérieures de chacun des deux Etats, et limite strictement l'action des militaires français à des cas relevant de l'article 51 de la charte des Nations unies, il n'en demeure pas moins que la présence silencieuse de la France peut être interprétée comme une caution à des agissements illicites. C'est pourquoi, il lui demande de quelle manière le Gouvernement français entend manifester son attachement au principe universel des droits de l'homme dans ce pays.

Texte de la réponse

Malgré la signature d'un accord entre gouvernement et Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie (FRUD), la République de Djibouti connaît néanmoins des tensions, notamment du fait de l'existence d'une branche dissidente du Frud, qui revendique périodiquement des actions armées dans le nord du pays. Certains militants de ce mouvement, emprisonnés à Gabode, ont entrepris en mars dernier une grève de la faim pour protester contre leurs conditions de détention. Cette protestation a pris fin le 2 mai. Une délégation de magistrats, d'avocats et de médecins, parmi lesquels se trouvaient deux Français, avait pu examiner le 29 avril les détenus qui le souhaitaient. Par ailleurs, sur demande de la France, les autorités djiboutiennes ont invité une mission de l'observatoire international des prisons à se rendre sur place au mois de mai dernier. La France encourage également la promotion des droits de l'homme au travers d'actions de coopération en matière de justice, destinées à aider au renforcement de l'Etat de droit. Ces actions concernent particulièrement les domaines normatif et de la formation des magistrats. Les autorités djiboutiennes se sont engagées, à l'occasion des élections présidentielles du 9 avril dernier, à poursuivre le processus de démocratisation, encore incomplet. Dans ce contexte, le nouveau Président djiboutien, Ismaïl Omar Guelleh, a gracié, le 10 mai dernier, une quarantaine de prisonniers dont le doyen des avocats du barreau de Djibouti, défenseur des droits de l'homme. La France, qui se considère, autant à Djibouti qu'ailleurs dans le monde, liée par le respect des droits de l'homme, ne se montre, dans ce pays, ni inactive ni silencieuse. Notre pays suit avec attention tous les événements et toutes les initiatives du Gouvernement relatifs aux libertés publiques et au respect des droits de l'homme. Il ne manque pas d'aborder ce sujet à l'occasion de ses contacts avec les dirigeants du pays. Il a ainsi récemment fait connaître son inquiétude suite à l'arrestation du leader de l'opposition, M. Ahmed Idriss, pour délit de presse et trouble à l'ordre public.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34313

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 1999, page 5208

Réponse publiée le : 22 novembre 1999, page 6691